

*L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de COTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle culturelle de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.*

Identifiant : DEL2024YD090437

**PRESENTS :** Ph. MOUHEL-D.VEJUX- M.LAVIELLE- JL BARRERE -L.MERLIN- J.MORA-M.DUVIGNAC- M.LAGORCE-JC CAULE- Th.GALLEA- M.VERNIER-G.NAPIAS-I.LESBATS-J.WATIER-C.GUILLET-G.DUCOUT-V.MORESMAU-A.GOMEZ-M.LAGOUEYTE-D.CLAVERY-C.LUCIANO-J.J.LEBLOND-K.DASQUET-D.JARREAU-N.CAMOUGRAND  
**ABSENTS :** C.SEYS- M.RAFFIN-D.DUPRAT- V.MORA- excusés  
**POUVOIRS :** C.SEYS à Ph. MOUHEL- M.RAFFIN à M.DUVIGNACQ-D.DUPRAT à J.MORA- V.MORA à Th.GALLEA  
*Mme Isabelle LESBATS est élue secrétaire de séance.*  
**Membres en exercice : 29 Présents : 25 Pouvoirs : 4**

**OBJET : Subvention d'équilibre au CIAS COTE LANDES NATURE pour 2024.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU les Statuts de la Communauté de Communes COTE LANDES NATURE

**CONSIDÉRANT** que les recettes d'exploitation du CIAS sont notamment constituées des subventions versées par la Communauté de Communes ;

**Sur proposition de M. le Président,**

**Après délibérations, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :**

**Art 1 :** d'approuver le versement d'une subvention d'équilibre au profit du CIAS COTE LANDES NATURE d'un montant **460.000,00 €** pour l'exercice comptable 2024.

**Art 2 :** que cette subvention pourra être fractionnée et sera versée en fonction des besoins de trésorerie nécessaires au bon fonctionnement du CIAS.

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

La secrétaire de séance  
Mme Isabelle LESBATS

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme.*

**Le Président.**

Philippe MOUHEL

